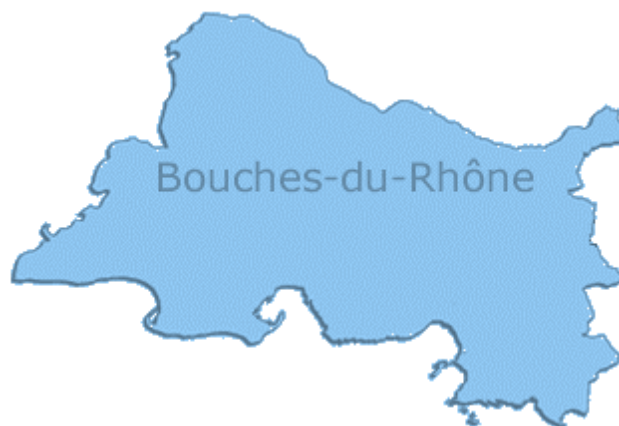




**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône



Bulletin Départemental n°130 du 11 mai 2021

SOMMAIRE

	Page
Division des Personnels Enseignants	
○ Appel à candidature_Liste de postes à profil	2
○ Fiche de poste 2_Conseiller pédagogique de circonscription Marseille Belle de Mai	3
○ Fiche de poste_7 Conseiller pédagogique de circonscription Marseille le Merlan	4
○ Fiche de poste 10_Conseiller pédagogique de circonscription Marseille Ayalades	6
○ Fiche de poste 14_Conseiller pédagogique de circonscription Marseille Madrague	7
○ Fiche de poste 47_Conseiller pédagogique de circonscription Marseille Joliette	8
○ Fiche de poste 28_Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Sciences	9
○ Fiche de poste à profil 42_Enseignant référent Service de l'Ecole Inclusive	10
○ Fiche de poste 48_Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Éducation musicale	11



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Appel à candidature postes à profil Bouches du Rhône

Ref : circulaire 2015-114 du 21-07-2015- MENESR DGESCO A1-1 DGRH B1-3

Postes de Conseiller pédagogique de circonscription

[2 Belle de Mai](#)

[7 Le Merlan](#)

[10 Aygalades](#)

[14 Madrague](#)

[47 Joliette](#)

Postes de Conseillers Pédagogiques missions départementales

[28 Conseillers Pédagogiques Sciences réseaux Madrague, Vieux Port, Calanques, Etoile](#)

[42 Enseignant référent – service de l'école inclusive](#)

[48 Conseiller Pédagogique Éducation Musicale Provence Ouest](#)

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°2
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Belle de Mai
	PLACE DU POSTE	IEN Marseille Belle de Mai (site des circonscriptions Marseille sud – Rue Paul Lucchesi – 13010 Marseille)
	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assister l'IEN et accompagner la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription - Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation de la circonscription. Le conseiller pédagogique animera le réseau des constellations et sera plus particulièrement référent mathématiques - Participer à la formation et au suivi des enseignants stagiaires et des néo-titulaires - Accompagner pédagogiquement les maîtres et les équipes d'école. Le CPC sera une personne ressource pour les écoles - Traiter des aspects administratifs, réglementaires, logistiques, en liaison avec le secrétariat de la circonscription et la DSDEN - Représenter l'IEN dans certaines instances
	FONCTIONS	Collaborateur direct de l'Inspecteur de l'Education nationale et placé sous son autorité, le conseiller pédagogique assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'adaptation et d'autonomie - Capacité à travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service - Aptitudes relationnelles - De très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation - Bonne maîtrise des outils numériques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie IEN de circonscription, ce.0131310d@ac-aix-marseille.fr) avant le 26/05/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Brigitte Borsaro - IEN Marseille Belle de Mai ce.0131310d@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°7
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Le Merlan
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Le Merlan, Mairie du 13/14eme, 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Être référent français de circonscription et avoir des compétences didactiques dans ce domaine. -Gestion et suivi des dossiers confiés par l'IEN. - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (constellations français, animations pédagogiques, formation m@gistere...) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire. - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes. - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale - Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves : CP 100% réussite (classes dédoublées, le cas échéant co-enseignements), scolarisation des moins de trois ans, accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes... - Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. - Savoir développer des méthodologies de projet. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. - Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. - Maitriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications. - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maitrise - Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.

		<ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale). - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (Diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr) avant le 26/05/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Sandrine LEVY- IEN Le Merlan, ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°10
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Aygalades
	PLACE DU POSTE	La circonscription s'étend sur une partie du 15 ^{ème} arrondissement de Marseille (écoles REP+) et sur la commune de Septèmes-les-Vallons (hors EP + 1 groupe scolaire en REP). Les locaux de la circonscription sont situés 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré. • Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. • Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des enseignants en début de carrière (T1, T2, T3) • Aide et conseils aux enseignants titulaires • Mise en œuvre de la formation continue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation et suivi des animations pédagogiques hors constellations ○ Suivi des « constellations » ○ Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes • Suivi des résultats aux évaluations nationales et productions d'outils d'appropriation par les équipes pédagogiques. • Accompagnement des équipes pédagogiques à la gestion de l'hétérogénéité • Participation aux instances des réseaux REP et académiques • Collaborer avec les membres du RASED et participer au pôle ressource de la circonscription • Suivi des projets spécifiques et des dispositifs.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage pédagogique de l'IEN. • Proposer des réponses contextualisées et réalisables en cycle 1, 2, 3 et en lien avec les fonctions énoncées plus haut • Posséder une aptitude au travail en équipe • Maîtriser quelques outils d'ingénierie de formation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> • CAFIPEMF • <i>Expérience dans la gestion des élèves avec des besoins éducatifs particuliers souhaité. (CAPPEI, enseignement spécialisé)</i>
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel à IEN Marseille Aygalades : ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr) avant le 26/05/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Corinne Angelats-Bléry- IEN Marseille Aygalades : ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°14
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Madrague
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Trois champs articulés : L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'IEN particulièrement les dossiers liés à l'enseignement de l'EPS. - Etre référent du plan mathématique de circonscription. - Accompagner les enseignants débutants, T1 et T2. - Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes. - Encourager les réussites et les ressources pédagogiques qui favorisent la réussite scolaire et contribuer à leur diffusion. - Dynamiser les pratiques de projet et apporter son concours au suivi des projets des écoles de la circonscription. - Analyser les résultats aux évaluations nationales pour accompagner les travaux des équipes pédagogiques, particulièrement en CP et CE1 dédoublés. - Animer et suivre des constellations. - Etre force de propositions dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation de circonscription. - Participer activement à la formation de tous les enseignants à l'occasion des animations pédagogiques et des stages de formation continue, des formations et des concertations REP+ mais aussi lors des suivis individualisés. - Participer à la mise en cohérence des actions des liaisons inter-degrés et inter-cycles dans un secteur de collège. - Animer et participer à divers groupes de travail en fonction des priorités et des dynamiques de circonscription, départementales et académiques.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe et animer. - Connaître les dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves. - Avoir la connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de textes...). - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF.
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr copie mail IEN de circonscription avant le 26/05/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Patrick Scozzari - IEN Marseille Madrague - ce.0133618m@ac-aix-marseille.fr – Tél. : 04 84 35 81 56

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°47
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Joliette
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée Poste implanté dans les locaux des inspections de l'éducation nationale de Marseille Korsec, 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015) Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Être référent du dossier des doubléments des classes GS, CP et CE1 - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire. - Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements. - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes. - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. - Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI. - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale - Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves : CP 100% réussite (classes dédoublées, le cas échéant co-enseignements), scolarisation des moins de trois ans, accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes... - Connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. - Savoir développer des méthodologies de projet. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. - Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications. - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. - Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (Diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel à ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr) avant le 26/052021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.
	CONTACT	Martine ANTOINE - IEN Marseille Joliette, ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°28
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale – Sciences
	PLACE DU POSTE	Réseaux : Madrague, Vieux Port, Calanques, Etoile. Le poste est rattaché administrativement à la circonscription de Marseille L'Estaque. Le poste est placé sur le Centre de Ressources Départemental en Sciences (CRDS) de Marseille (circonscription de Marseille L'Estaque).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le poste est placé sous la responsabilité de l'inspectrice de Marseille L'Estaque, en charge de la mission Sciences pour le département des Bouches du Rhône.
	MISSIONS	Accompagnement pédagogique et formation des enseignants dans la mise en œuvre des programmes de sciences.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et conduire des animations pédagogiques en sciences, technologie et éducation au développement durable, dans le cadre de la formation continue en circonscription et du volet départemental du plan académique de formation. - Organiser et conduire des formations de formateurs. - Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. - Apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - Participation à la gestion et à l'organisation du Centre de Ressources Départemental en Sciences (CRDS) de Marseille
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements scientifiques. - Capacité à concevoir et conduire des actions de formation en sciences - Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques - Aimer le travail d'équipe et le travail partenarial
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel IEN en charge de la mission sciences ce.0131300t@ac-aix-marseille.fr) avant le 25/05/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Catherine ORLANDO, IEN mission sciences Inspection de l'éducation nationale de la circonscription Marseille L'Estaque ce.0131300t@ac-aix-marseille.fr , 04.84.35.81.06



FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°42
	INTITULE DU POSTE	Enseignant référent – service de l'école inclusive
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché au conseiller technique ASH13. Le titulaire du poste exerce au sein du service de l'école inclusive à la DSDEN 13.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le déploiement généralisé des PIAL nécessite l'installation de trois enseignants spécialisés au sein du Service de l'Ecole Inclusive. L'ERSEH est aidé dans ses missions par un gestionnaire administratif.
	MISSIONS	L'ERSEH du SEI est chargé : - de soutenir le fonctionnement des PIAL avec un secteur du département en responsabilité, - de suivre les affectations des AESH à l'échelle des PIAL en fonction des notifications, des besoins des élèves et des compétences des AESH, - d'être l'interlocuteur du coordonnateur et du pilote de PIAL pour la gestion RH et les situations complexes.
	FONCTIONS	- Communiquer autant que de besoins avec les pilotes et les coordonnateurs de PIAL autour des éléments de gestion des personnels AESH ou des situations particulières, - Synthétiser, en collaboration avec les gestionnaires du service, les informations concernant les personnels AESH : contrats, entretiens professionnels, formations, - Développer, en lien avec le chef de service, la gestion des Ressources Humaines, - Participer au recrutement des AESH en fonction des besoins locaux identifiés, - Etayer l'analyse des besoins des élèves et la mise en relation avec les compétences des AESH, - Accompagner les coordonnateurs dans la gestion des situations complexes.
	COMPETENCES	- Capacité d'organisation et de synthèse - Capacités relationnelles avec un public pluri-professionnel : AESH, personnels de direction du 1 ^{er} et 2 nd degré, IEN, gestionnaires, ... - Capacité d'analyse des besoins à l'échelle d'un PIAL- Connaissance des ressources du département - Maîtrise des outils bureautiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	CAPPEI ou équivalent (CAPA-SH)
	NOMINATION	Affectation à titre définitif. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr, copie à ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr , pour le 26/05/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ASH et du conseiller pédagogique départemental ASH.
	CONTACT	Mme Basset, CTASH13 ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°48
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Education musicale Réseaux Camargue, Crau, Salon, Côte Bleue, Nerthe
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture pour le département des Bouches-du-Rhône.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique en Education musicale est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et conduire des animations pédagogiques en Education musicale dans le cadre de la formation continue. - Organiser et conduire des formations de formateurs. - Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - Mettre en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels - Proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins des équipes enseignantes avec les équipes de circonscription, - Impulser et coordonner des actions de formation en lien avec le coordonnateur départemental Arts et Culture et avec les conseillers pédagogiques de circonscription, - Inventorier les ressources, - Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux. - Initier un projet départemental s'inscrivant dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions dématérialisées et à des expositions. - Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires. - Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions. - Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques. - Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes...
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Des connaissances solides en didactique de l'Education musicale - Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du secteur et hors du secteur pour certains dispositifs) - Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics, - Etre capable d'animer des groupes de travail - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF de la spécialité : Education musicale
	NOMINATION	Affectation à titre définitif. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises s/c de l'EN dont dépend le candidat et comporteront : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec coordonnées pour envoi de la convocation) – l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat. Une copie sera transmise directement par courriel à l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la mission départementale Arts et Culture (ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr) avant le 26/05/2021
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Passage devant une commission d'entretien.
	CONTACT	Inspecteur de l'Education nationale chargé de la mission Arts et Culture Inspection de l'Education nationale de la circonscription Marseille La Rose ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 35 81 40